
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Erfane CHOUIKHA, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Alain PIERRET, Abdelmajid MAOUCHE, François GROSDIDIER, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Amanda ADAM, Chantal SCHUSTER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Laurence BURG, Béatrice LAMBINET

Procurations : Marie-Bernadette CHARBONNIER à Cédric GOUTH, Nathalie JACOB à Carole ASTIE, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ, Patrick MOUSSLER à Gérard BALDISSERA

Membres absents excusés : Marie-Bernadette CHARBONNIER, Nathalie JACOB, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Patrick MOUSSLER, Michel MARLIOT, Louisa BENZAID

Membres absents : Adil TYANE, Chloé MARTINEZ, Brigitte ZERRES

**Point n°8 – Financement du poste de Directeur de la MJC Centre social Boileau
Pré-Génie Saint Eloy**

Convocation expédiée et affichée le : 5 juillet 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 28
33	23	5	pour : 28 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Vu l'attente du dépôt du nouveau projet social, avec l'élargissement de son territoire, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une direction au sein de la MJC Centre Social Boileau Pré-Génie Saint Eloy, avec l'accompagnement de la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC),

Considérant la convention de mise à disposition d'un directeur Cadre de l'Education Populaire, qui sera signée avec la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC), pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition, avec la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture,
- de régler la facture d'un montant de 54 270 euros à la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019.

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 12 juillet 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190712-DCM8-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2019
Publication : 16/07/2019

Le Maire,



Cédric GOUTH